

Contribution d'APF France handicap – Nouvelle-Aquitaine

Avis FIR 2026 et bilan annuel de la SRIS

1. Éléments de lecture partagée

APF France handicap prend acte :

- de la stabilité des orientations stratégiques du FIR 2026, marquées par un contexte budgétaire contraint, une incertitude sur les arrêtés et une mise en réserve significative ;
- de la volonté de l'ARS de **consolider des dispositifs jugés efficaces et à impact**, notamment en matière de prévention, de santé mentale, de lutte contre la précarité et d'autonomie ;
- de l'**actualisation de la Stratégie Régionale d'Investissement en Santé (SRIS) 2025-2031**, intégrant le champ des personnes en situation de handicap dans la continuité des engagements de la Conférence nationale du handicap.

Ces orientations constituent un cadre lisible et cohérent.

2. Avis et propositions concernant le FIR 2026

2.1. Sécuriser les dispositifs handicap à fort impact

APF France handicap souligne le rôle structurant de dispositifs tels que :

- les **Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM)**,
- les **collectifs d'entraide et d'insertion sociale et professionnelle**,
- les dispositifs de **pair-aidance** et d'« aller-vers ».

Ces actions concourent directement :

- à la prévention des ruptures de parcours,
- à la santé mentale,
- à la réduction du non-recours,
- à la participation sociale des personnes.

Proposition : que l'avis FIR 2026 soutienne explicitement la **pérennisation et, lorsque cela est possible, la revalorisation de ces dispositifs**, reconnus comme des leviers de prévention à part entière.

2.2. Mieux articuler handicap et prévention de droit commun

Si le handicap est identifié dans les orientations FIR, APF France handicap observe une **participation encore inégale des personnes en situation de handicap** aux politiques de prévention de droit commun (compétences psychosociales, premiers secours en santé mentale, actions territoriales de santé mentale).

Proposition : encourager une **meilleure intégration des personnes handicapées** dans ces dispositifs, en prévoyant les adaptations nécessaires (accessibilité, formation des intervenants, coordination), afin d'éviter une approche segmentée de la prévention.

3. Avis et propositions concernant le bilan SRIS

3.1. Un bilan globalement positif mais sous fortes tensions

APF France handicap salue :

- le **taux élevé de consommation des enveloppes SRIS**,
- l'effort engagé sur la modernisation des établissements,
- l'intégration progressive du champ handicap dans la stratégie régionale.

Cependant, le bilan met également en évidence :

- une insuffisance structurelle des enveloppes dédiées au handicap au regard des besoins,
- une **dégradation des capacités de cofinancement des Conseils départementaux**,
- une montée en exigence sur la **maturité architecturale et financière** des projets, difficilement atteignable pour de nombreux ESMS PH.

3.2. Adapter les critères SRIS aux réalités du champ handicap

Les projets portés dans le champ du handicap se caractérisent souvent par :

- des implantations multi-sites,
- des contraintes foncières spécifiques,
- des transformations progressives des offres (habitat inclusif, plateformes de services, dispositifs mobiles).

Proposition : adapter les critères de maturité et d'éligibilité aux **réalités des projets PH**, afin d'éviter une éviction de fait de ces projets au profit d'opérations plus lourdes et plus classiques.

3.3. Reconnaître pleinement les projets « hors les murs »

La transformation de l'offre médico-sociale, portée au niveau national, suppose de reconnaître comme structurants :

- l'habitat inclusif,
- les dispositifs territoriaux,
- les plateformes de coordination et d'appui, y compris lorsqu'ils ne relèvent pas strictement d'opérations immobilières lourdes.

Proposition : inscrire plus clairement ces projets dans la SRIS comme **opérations structurantes**, contribuant à la qualité de vie, à la continuité des parcours et à l'inclusion.

4. Conclusion

APF France handicap réaffirme son engagement aux côtés de l'ARS Nouvelle-Aquitaine dans une logique de **transformation de l'offre, de prévention et de participation citoyenne des personnes en situation de handicap**.

Dans un contexte de ressources contraintes, notre association appelle à :

- **sécuriser les dispositifs à fort impact social,**
- **adapter les outils de programmation et d'investissement aux réalités du handicap,**
- **renforcer le dialogue avec les acteurs associatifs** dans les arbitrages FIR et SRIS.